

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 30 (1892)  
**Heft:** 51

**Artikel:** Souvenirs historiques : le gibet à Sauvabelin et à Montbenon. - La fontaine de la Palud. - La porte de St-Etienne  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-193293>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
six mois . . . 2 fr. 50  
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### LES ABONNEMENTS

datent du 1<sup>er</sup> janvier, du 1<sup>er</sup> avril, du 1<sup>er</sup> juillet ou du 1<sup>er</sup> octobre.

### Souvenirs historiques.

*Le gibet à Saucabelin et à Montbenon. — La fontaine de la Palud. — La porte de St-Etienne.*

Samedi dernier, en parlant de la chapelle de la Maladière, où les condamnés faisaient leur dernière prière avant d'être conduits sur le lieu du supplice, situé un peu plus loin, nous avons oublié de faire remarquer que Vidy ne fut pas toujours l'endroit choisi pour les exécutions capitales prononcées à Lausanne.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un traité conclu en 1533, à la suite de différends survenus entre la ville de Lausanne et l'évêque :

« Le gibet placé à Montbenon y subsistera tant qu'il sera suffisant pour faire justice ; mais dès qu'il en faudra un nouveau, les arbitres prient le seigneur évêque de faire placer le nouveau gibet où il était auparavant, au lieu dit en Souabelin, ou au lieu qui sera convenu entre l'évêque et les Lausannois. »

Cela dit, et ainsi que nous l'avons annoncé, nous consacrerons quelques articles aux emplacements, maisons historiques de la ville de Lausanne qui méritent une mention.

Dans de nombreuses villes, l'autorité locale a pris soin de désigner par des plaques commémoratives les maisons rappelant quelque intéressant souvenir du passé, quelque personnage célèbre.

A Paris, par exemple, on ne recule pas devant le grand nombre des cas. Toutes les maisons et emplacements historiques auront bientôt leur inscription.

Ainsi nous lisons l'autre jour dans le journal *La France* :

De nouvelles plaques commémoratives seront prochainement placées de la façon suivante :

25, place Dauphine, maison où fut élevée Mme Roland ; 17, rue de la Roquette, sur l'emplacement de l'ancien jardin des Arquebusiers ; 43, rue de Savoie, où est morte Sophie Germain, philosophe et mathématicienne ; 1, rue Louis-le-Grand, où est mort le peintre Hyacinthe Rigaud ; à la maison faisant l'angle de la rue de Balzac et du faubourg Saint-Honoré, où mourut Honoré de Balzac ; 33, rue des Noyers, où est né Alfred de Musset ; 57,

boulevard Rochechouart, où est mort le peintre Constant Troyon.

Nous avons vu dans un précédent article que par sa circulaire adressée à la Municipalité, la section vaudoise des peintres et sculpteurs suisses demande qu'il soit fait un moulage de la statue de la Justice qui surmonte la fontaine de la Palud, et que ce moulage soit conservé pour servir à une restauration éventuelle de la fontaine. Nous ne pouvons que nous associer à ce vœu.

Mais nous ne trouvons nulle part dans l'histoire de la ville de Lausanne le moindre détail sur cette fontaine. Tout ce que nous savons, c'est qu'elle date de 1585. Au pied de la statue on voit quatre figurines représentant, nous dit-on, l'Empereur, le Sultan, le Pape et un autre souverain. La statue semble les écraser sous son poids, comme pour montrer que la Justice est au-dessus de toutes les puissances humaines.

Le bassin de la fontaine a été remplacé en 1726, mais on en a conservé la forme primitive.

Si de la Palud on monte la rue Mercerie, on remarquera, en face de l'entrée de la cure allemande, une ancienne maison faisant saillie sur l'alignement de la rue et portant le numéro 1 du quartier de St-Etienne.

Au coin de cette maison est un angle rentrant où s'appuyait la *porte de Saint-Etienne*, séparant la Cité de la ville inférieure.

On sait que la ville du moyen-âge avait une enceinte murée de quinze portes ou poternes munies de tours massives.

La porte de St-Maire, aujourd'hui disparue, est celle qui a été conservée le plus longtemps.

De la porte de St-Etienne, le mur d'enceinte descendait à la porte de la Madeleine, remontait à celle de Chaucrau, et aux portes lourdes et noires de St-Laurent ; puis il redescendait à Pépinet pour gravir de nouveau jusqu'à la porte de St-François et à celle d'Ouchy ou de Rive ; il se prolongeait ensuite Derrière-Bourg jusqu'à la porte de St-Pierre, d'où il retombait vers la porte de St-

Martin pour s'élever par la Grande-Roche à l'Hôpital, à la poterne de Couva-loup, et rejoindre la tour de St-Maire.

Les faubourgs avaient aussi leurs tours : celui de l'Halle s'appuyait à la « tour ronde » ; celui du Chêne à la porte de Montbenon ; le Petit-Chêne avait sa poterne, et l'on sortait de Martheray sous une haute tour carrée, flanquée de deux ailes crénelées.

Mais les fortifications de la ville ne se bornaient pas à ces deux enceintes ; dans l'intérieur il en était une troisième. De la porte de St-Etienne partait une muraille intérieure qui, du côté de l'est, suivait la Grande-Roche jusqu'aux escaliers, et de l'autre ceignait le vieux évêché et allait rejoindre l'enceinte extérieure au coin du collège. Cette muraille séparait entièrement le quartier de la Cité du reste de la ville.

Des diverses portes de ville que nous venons de signaler, celle de St-Etienne, qui séparait les droits de la ville de ceux de l'évêque, est certainement la plus célèbre au point de vue de l'histoire. C'est là que le nouveau prélat promettait par serment de maintenir les droits et les franchises de Lausanne. On faisait une procession de tous les ordres ecclésiastiques, et l'on s'arrêtait devant la porte de St-Etienne, près de l'église de ce nom, d'où l'on apportait une hostie consacrée. L'évêque se mettait à genoux et prêtait le serment, une main sur la poitrine et l'autre sur l'hostie.

Après cette cérémonie, qui se pratiquait à la lueur de deux cierges, en présence des plus notables du diocèse, et en particulier des députés des grandes villes du pays, la chaîne tendue en travers de la porte était enlevée. Le cortège reprenait alors sa marche et l'évêque prenait possession de son domaine.

Les baillis bernois étaient aussi obligés de prêter le même serment à leur installation, sous la même porte de St-Etienne, en présence du Conseil, et sur les mains du Bourgmestre ; ils étaient à cheval, avec le trésorier du Pays de Vaud, accompagnés d'une brillante cavalcade, et le serment prêté, on les conduisait au château au bruit du canon et des timbales.

Voici un extrait de la relation du cérémonial observé à la réception de Charles Hacbret, en qualité de nouveau bailli de Lausanne.

... Et l'illustre haut et puissant Seigneur Amédée de Diesbach, seigneur trésorier du Pays-de-Vaud, commis par LL. EE. pour présenter de leur part le nouveau seigneur baillif aurait fixé le jour de son entrée au mercredi cinquième décembre 1731, pour deux heures après midy, surquoi le nouveau Seigneur baillif, suivi de quelques seigneurs baillifs du voisinage, de la cour bailliviale, d'une troupe nombreuse et leste de noblesse de la ville et des environs et d'une compagnie de dragons allat au devant de sa Grandeur qu'il rencontra au tirage de Lutry avec une nombreuse suite.

Les deux cortèges s'étant joints et sa Grandeur montée en carrosse, à la gauche du nouveau Seigneur baillif, on entra en bon ordre dans la ville, par la porte de St-Pierre où se trouva postée une compagnie de la bourgeoisie, au bruit de plusieurs décharges d'artillerie de la ville postée sur la plate forme voisine de la dite, postée sur les tours et sur la terrasse de la grande église.

A l'arrivée à la porte de St-Etienne, Messieurs le bourgmestre et Conseil postés de part et d'autre de la dite porte, debouts et découverts. Le premier pria par un discours respectueux sa Grandeur le Seigneur trésorier en qualité de commis de LL. EE. de vouloir ordonner au nouveau Seigneur baillif, avant que de la conduire au Château, de leur promettre, par serment, de maintenir la ville de Lausanne dans les droits et privilèges dont elle jouissait par la grâce de LL. EE., selon la formule suivante qui fut lue à haute voix par Monsieur le secrétaire du Conseil.

« Vous jurez, au nom de Dieu vivant, de » maintenir les droits, franchises, immunités, » bons us et libertés de cette ville, tant écrites » que non écrites, sans les vouloir en aucune » façon enfreindre, ainsi que désirés que » Dieu vous soit en aide à la fin de vos jours. »

Sa Grandeur en ayant donné l'ordre, le Seigneur baillif tint la main levée pendant la lecture de ce serment et fit la promesse dans la main de sa Grandeur et par une inclination vers Monsieur le bourgmestre d'en vouloir exécuter le contenu.

Sur quoy, la chaîne ayant été détendue, sa Grandeur et sa magnifique Seigneurie baillivale, continuèrent leur marche jusqu'au Château auprès duquel se trouva posté une compagnie de la bourgeoisie et devant la porte un détachement de canonnières de LL. EE. Le Château ayant salué d'une triple décharge de vingt-deux fauconneaux chacune, dedans la grande porte du château, à l'entrée de la cour, se présentèrent en haye les quatre officiers ballivaux en manteaux de livrée de LL. EE., avec des halbardes en mains en qualité de portiers du Château; à la seconde porte, en devant du pont-levis, la cour baillivale se trouva rangée où Monsieur le lieutenant baillival De Crousaz, en l'absence de l'ancien Seigneur baillif, présenta les clefs du Château au nouveau.

Ce qui précède, nous paraît suffisant pour justifier la pose d'une plaque commémorative sur l'emplacement où se trouvait alors la porte de St-Etienne.

### Curieuse histoire.

Un littérateur français, M. Henri Lacroix, est mort dernièrement à Paris. A cette occasion, le *Gaulois* a publié quelques lettres échangées, en 1864, entre cet écrivain et Alexandre Dumas, sur certains sujets dont ils avaient parlé un soir après dîner, entr'autres de la *voix du sang*, c'est-à-dire des sentiments d'affection entre les membres d'une famille, et qu'on ressent quelquefois pour une personne du même sang, bien qu'on ne la connaisse pas. Les deux amis, paraît-il, différaient d'opinion sur cette question délicate, témoin la lettre qu'on va lire, adressée à Alexandre Dumas par Henri Lacroix :

Mon cher monsieur,

Vous avez sans doute lu dans les journaux de la semaine dernière ce fait extraordinaire :

Deux femmes, la mère et la fille, habitant la même chambre, sont accouchées, à la même heure, de deux enfants du même sexe. Passés de main en main à tous les membres présents de la famille, les nouveaux-nés ont été confondus dans ce mouvement mal réglé de tendresse et d'embrassements. Impossible de savoir à laquelle des mères ils appartiennent l'un et l'autre. Qu'arrivera-t-il? Chacun des enfants aura deux mères, voilà tout; le mal n'est pas grand.

Peut-être aussi aurez-vous traité cette histoire de canard; les journaux sont sujets à caution. Alors vous vous êtes trompé, mon cher monsieur. Le fait est vrai. Qu'il soit arrivé il y a huit jours, je ne l'affirme pas; ce que je puis vous assurer, c'est qu'une aventure analogue s'est passée il y a bientôt trente ans.

En 1835, la comtesse X... quittait le Mans pour se rendre à Bordeaux, où elle allait faire ses couches dans la famille de son mari.

Elle voyageait en poste, dans sa voiture, accompagnée d'une femme de chambre et de son domestique. Ce voyage, entrepris trop tard, était, dans la position de la comtesse, une grave imprudence, si grave qu'après deux jours de marche la comtesse sentit qu'il lui était impossible de continuer sa route. Il fallut s'arrêter aux premières maisons qui se rencontrèrent. C'était entre Angoulême et Libourne. Il était nuit; on ne pouvait espérer trouver dans un si misérable bourg les secours que réclamait impérieusement l'état de la voyageuse.

Le hasard est un grand maître, mon cher monsieur. Un médecin, appelé en toute hâte de la ville voisine, venait justement d'arriver dans le village, où il donnait ses soins à une personne, attendant auprès de sa cliente la dernière période de l'état le plus intéressant. Au bruit que fit l'arrivée de la comtesse, aux cris du domestique qui avait réveillé tout le monde dans le village, le docteur sortit et s'approcha de la voiture de poste. On descendit la comtesse de son coupé; d'hôtel ou d'auberge il n'y en avait pas, cela va sans dire. Le docteur fit installer, tant bien que mal, un lit dans la chambre de la paysanne, y fit déposer la comtesse, et attendit les événements. Pensez ce que vous voudrez de la vraisemblance de cette histoire, mon cher monsieur, mais la vérité est que, quelques instants après, la femme de chambre de Mme X...

annonçait aux commères, assemblées autour de la maison, la venue simultanée de deux garçons des mieux portants.

Dans la précipitation d'un pareil moment, on ne prend pas garde à tout. Il n'y avait là qu'un berceau. Le docteur y déposa les nouveaux-nés et s'occupa de leurs mères.

Quand la comtesse fut revenue à elle, elle demanda à embrasser son fils. Le docteur s'aperçut alors de l'étrange confusion qu'il avait faite; il se troubla, comme ahuri de cette demande, et avoua la situation.

Mme X... réfléchit un instant.

— Docteur, dit-elle, quelle est cette femme à qui je dois l'hospitalité?

— Une pauvre paysanne dans la misère, mère de plusieurs enfants, et pour laquelle le nouveau-né est plus un surcroît de peine qu'une joie

— Eh bien! dit en souriant la comtesse, j'aurai deux fils au lieu d'un.

Le domestique partit pour Bordeaux avec la voiture de poste qui, la nuit suivante, amenait le comte auprès de sa femme. Le comte sut tout, et, au mot que lui répéta le docteur, il regarda la comtesse et la remercia dans un sourire de ce noble et sincère élan de sa maternité. Quant à la paysanne, en laissant son fils à des mains étrangères, elle consentit à un sacrifice qui assurait l'existence de sa famille. Le comte pourvut, du reste, largement à ses besoins.

Quelques jours après, la comtesse partait en emmenant les enfants; elle les garda auprès d'elle, les aimant d'une égale tendresse, sans laisser atteindre un seul jour son âme maternelle à une cruelle pensée d'incertitude.

Le comte mourut.

La loi, mon cher monsieur, n'entre pas dans les romans de maternité. Il y avait là deux enfants inscrits à l'état civil sous deux noms différents. Le hasard seul avait fait de l'un le fils du comte X..., de l'autre le fils de la paysanne. Mais peu importait le code civil. Le cœur de la comtesse pouvait réclamer contre cette distinction; cela ne regardait pas la loi. Les jeunes gens, devenus majeurs, le conseil de famille se réunit pour rendre au fils du comte ce qui lui revenait, par testament, des biens de son père. Il fallait donc que la comtesse décidât entre ces deux enfants de son âme; qu'elle fit à l'un une situation qui, peut-être, revenait à l'autre. Le conseil de famille la laissait arbitre dans une question douloureuse qu'elle avait toujours éloignée de son esprit. Le moment était venu de la résoudre.

— Messieurs, dit la comtesse, ce que je ne me sens pas la force de faire, faites-le: choisissez vous-même. A celui que vous aurez nommé reviendra la fortune du comte. Quant au second, je le jure, il aura la mienne: l'une vaut l'autre. Je puis la lui donner de la main à la main.

Croyez-vous à la voix du sang, mon cher monsieur...? On s'y tromperait souvent.

M. Alexandre Dumas répondit d'une manière fort spirituelle et intéressante :

Dans quels doutes votre dernière lettre m'a jeté. Vous ébranlez mes croyances jusque dans leurs fondements les plus intimes. Si mes enfants allaient ne pas être mes enfants! Si j'allais ne pas être moi! Cependant il y a bien des chances que les choses soient régulières, du côté de mes enfants du moins, car moi ou